
La sécurité d'abord :

pour que cesse la privatisation des services à la Défense nationale

exposezlescouts.ca



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Table des matières

RÉSUMÉ	3
1. INTRODUCTION	4
2. METTRE FIN À LA SOUS-TRAITANCE	8
2.1 La sous-traitance : payer plus cher pour moins	9
2.2 Mise en contexte : les échecs de la privatisation au Canada et ailleurs dans le monde	13
2.3 L'incidence sur la santé, la sécurité et les droits de la personne	20
2.4 La sous-traitance, ennemie de la libre négociation collective et des relations de travail harmonieuses	21
3. FONCTIONNAIRES : MOTEUR DE L'ÉCONOMIE	26
4. RECOMMANDATIONS	29

Résumé

L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et l'Union des employés de la Défense nationale (UEDN) réclament la fin de la sous-traitance sur les bases du ministère de la Défense nationale (MDN). Ils enjoignent au gouvernement fédéral de ramener le travail des fonctionnaires dans le giron de la fonction publique fédérale. La sous-traitance de la gestion et de l'entretien des installations, des services de nettoyage, de la préparation alimentaire et, dans certains cas, des travaux spécialisés érode la transparence et l'obligation de rendre des comptes à la population. De surcroît, la sous-traitance coûte plus cher et privilégie les actionnaires et le profit aux dépens de l'intérêt public et d'emplois bien rémunérés assortis d'avantages sociaux.

Les données qui sous-tendent le présent rapport ont été recueillies et analysées à partir de soumissions et de marchés affichés par le MDN sur les plateformes gouvernementales pour des services de nettoyage et d'entretien des installations. Pourtant, on ne peut obtenir des renseignements concernant ces marchés, et les contrats eux-mêmes, qu'en présentant des demandes d'accès à l'information, une méthode souvent futile vu les mesures de protection des intérêts commerciaux.

D'ailleurs, il y aurait lieu d'examiner plus à fond les intérêts commerciaux des entreprises privées auxquelles on octroie des contrats de nettoyage et d'entretien des édifices gouvernementaux et des installations du MDN. Le présent rapport situe ces multinationales dans un contexte mondial pour mieux jeter la lumière sur les lacunes médiatisées de certaines entreprises privées qui se voient attribuer de multiples contrats sur les bases du MDN.

Pour ce qui est des droits en matière d'emploi et des conditions de travail, il est important de noter que la sous-traitance cause, voire aggrave, l'injustice dans le lieu de travail, entrave la négociation collective et ouvre la porte à des risques imprévus. Encore une fois, l'AFPC et l'UEDN réclament que le gouvernement du Canada mette fin à la sous-traitance. La fonction publique est un moteur économique qu'il ne faut surtout pas sous-estimer.

Enfin, le rapport renferme neuf recommandations qui forment les piliers de la campagne syndicale, la principale étant le rapatriement du travail sous-traité à la fonction publique. Les recommandations sont aussi centrées sur les pratiques actuelles, les obligations juridiques en matière d'équité en emploi ainsi que les contraintes associées aux budgets de fonctionnement. Nous recommandons entre autres une refonte de la *Loi sur l'accès à l'information* afin d'éliminer la protection accordée aux entreprises privées pour favoriser le maintien de l'avantage concurrentiel. Ces dispositions font obstacle à la transparence publique, cultivent le secret des sociétés et permettent à des actionnaires privés de s'enrichir avec l'argent des contribuables.



Les arguments militant en faveur de la privatisation sont au mieux faibles, voire inexistants. »

— Joseph Stiglitz, économiste, dans *Privatization: Successes and Failures* (2008)¹

1. Introduction

Sous-traiter le travail du secteur public, c'est confier au privé, généralement à une entreprise ou un consortium à but lucratif, des tâches qui seraient autrement confiées à des fonctionnaires. Sur la plupart des bases militaires du MDN, on confie en sous-traitance la gestion des installations, le nettoyage, la préparation alimentaire, la tonte du gazon et les travaux spécialisés. Même des services essentiels aux missions du MDN, notamment l'entretien des hélicoptères et la gestion aéroportuaire, sont parfois privatisés. Nous expliquons dans le présent rapport pourquoi la sous-traitance des services publics fédéraux est une pratique malavisée. Si bon nombre des cas examinés se rapportent aux services de nettoyage, les conclusions s'appliquent néanmoins à tous les services.

Avec les lieux de travail du MDN dans sa mire, le présent rapport révèle les coûts et les conséquences de la sous-traitance. Notre étude des demandes de propositions du MDN, des données obtenues grâce au processus d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP) ainsi que des témoignages de fonctionnaires nous a permis de prouver ce qui suit : la sous traitance du travail civil au sein des bases militaires et des installations servant à la défense nationale va à l'encontre de l'intérêt public, compromet la sécurité du MDN et du gouvernement canadien et engendre des coûts plus élevés pour un service de qualité moindre.

TRANSPARENCE

Les données publiées dans le présent rapport proviennent de nombreuses sources : le site Web des Comptes publics du gouvernement fédéral, les appels d'offres et les marchés affichés sur le site achatsetventes.gc.ca de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC, anciennement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – TPSGC), d'autres bases de données publiques du gouvernement canadien, les résultats de demandes d'AIPRP, les énoncés des travaux (EDT), les renseignements obtenus lors de réunions syndicales patronales et les entrevues menées auprès de membres de l'UEDN partout au pays. Certaines de ces sources figurent aux annexes du rapport.

Il est important de noter que plusieurs sources d'information du gouvernement canadien sont incomplètes, inaccessibles, opaques ou fréquemment modifiées. Prenons l'exemple de l'EDT du marché conclu entre Serco et le MDN pour l'entretien des installations de la base des Forces canadiennes (BFC) Goose Bay. L'EDT précise clairement que le commandant de la base ou son porte-parole doit effectuer des audits trimestriels et que toute plainte reçue doit donner lieu à une réponse écrite. Lorsque nous avons présenté une demande d'AIPRP afin d'obtenir les audits et réponses en question, SPAC nous a renvoyé au MDN qui, à son tour, a renvoyé la balle à l'entrepreneur. Est-il possible que ni l'une ni l'autre des parties contractantes n'ait une copie des audits qu'elle exige et qui sont censés être effectués? À notre avis, c'est de deux choses l'une : soit les audits requis n'ont pas été réalisés, soit les hauts fonctionnaires n'en ont conservé aucune copie. Voilà qui prouve l'importance d'une gestion transparente de données non caviardées sur les marchés disponibles. Il est

inacceptable de confier du travail à des entreprises privées qui peuvent invoquer le secret des sociétés et les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* sur la concurrence (voir l'EDT et la correspondance connexe à l'Annexe I).

Par ailleurs, il y a lieu de s'inquiéter de la modification des contrats et de l'opacité des marchés. Les contrats affichés en ligne sur achatsetventes.gc.ca sont négociés dans le cadre d'un processus d'appel d'offres et une certaine valeur nominale s'y rattache. Durant la seule période de préparation et de rédaction du présent rapport, de nombreuses modifications ont été apportées aux marchés, totalisant souvent plusieurs millions de dollars. Voir l'exemple dans l'encadré (1)². Ces modifications, autrement dit ces coûts additionnels, n'ont pas été scrutées à la loupe comme le seraient les appels d'offres, ce qui constitue une autre entorse au processus prévu. Les exigences et les restrictions inhérentes à la passation des marchés ont pour but de protéger l'intérêt public lors des soumissions et de l'adjudication de contrats. Le processus est toutefois fragilisé et ne sert plus l'intérêt public si la valeur des marchés est sans cesse modifiée et accrue bien au-delà du marché initial ou si la période de soumission est constamment prolongée. D'ailleurs, nous expliquerons plus loin comment les entreprises profitent de la situation pour se soustraire à leurs obligations en matière d'équité en emploi.

À l'intérieur d'un système aussi hermétique, la population n'a aucun moyen de savoir si les entreprises privées auxquelles on octroie des fonds publics pour exécuter le travail normalement accompli par des fonctionnaires fournissent effectivement les services requis.

1. Conciergeries et entente des Services - Stadacona, BFC Halifax (W6837-165584/001/HAL)

Avis d'appel d'offres connexes

Titre de l'avis d'appel d'offres connexe	Type de l'avis d'appel d'offres	Entité responsable des achats	Entité de l'utilisateur final	Date de publication
Conciergeries et entente des Services - Stadacona, BFC Halifax (W6837-165584/A)	Avis de projet de marchés (APM)	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Ministère de la Défense nationale	2016-02-15

Contrats octroyés connexes

Titre du contrat octroyé connexe	Numéro de la modification	Valeur du contrat octroyé connexe	Date d'attribution
IMPERIAL CLEANERS LTD (W6837-165584/001/HAL~000)	000	684 549,00 CAD	2016/04/05
IMPERIAL CLEANERS LTD (W6837-165584/001/HAL~001)	001	327 198,00 CAD	2018/04/10
IMPERIAL CLEANERS LTD (W6837-165584/001/HAL~002)	002	-5 597,00 CAD	2018/05/15
IMPERIAL CLEANERS LTD (W6837-165584/001/HAL~003)	003	-59 436,00 CAD	2018/09/06
IMPERIAL CLEANERS LTD (W6837-165584/001/HAL~004)	004	2 415,00 CAD	2019/02/24
IMPERIAL CLEANERS LTD (W6837-165584/001/HAL~005)	005	215 958,00 CAD	2019/05/16
IMPERIAL CLEANERS LTD (W6837-165584/001/HAL~006)	006	33 02,00 CAD	2020/02/25
IMPERIAL CLEANERS LTD (W6837-165584/001/HAL~007)	007	419 158,00 CAD	2020/04/15

Nous avons déjà mentionné à quel point il nous a été difficile d'obtenir les rapports d'inspection qu'exigent les EDT. Or, les renseignements sur les salaires versés par l'entreprise, ce qu'elle dépense en fournitures et ce qu'elle empoche comme profits ne sont pas non plus disponibles, bien que les marchés stipulent que l'entreprise doit fournir un certain nombre de personnes salariées ou un certain nombre d'heures de travail. Prenons comme exemple les marchés conclus entre le MDN et Dexterra pour les services de nettoyage à la BFC Kingston³. Selon l'EDT, sept gestionnaires ou administrateurs et 32 préposés au nettoyage équivalents temps plein doivent être sur place en tout temps, sans compter les congés annuels et autres congés. Par souci de simplicité, supposons que ces 39 personnes touchent le salaire minimum. La masse salariale annuelle s'élèverait à 1 050 504 \$ (hormis les contributions de l'employeur aux régimes d'assurance-emploi et de pension du Canada), ce qui est nettement supérieur à la valeur totale du marché pour une période de six ans, soit 3 202, 226 \$ en date d'aujourd'hui⁴. Évidemment, tout le personnel ne gagne pas le même salaire et on peut supposer que les gestionnaires gagnent plus que le salaire minimum, mais le manque de transparence prive la population de son droit de regard sur les dépenses publiques.

Si l'on entend mettre un terme à la sous-traitance et rapatrier le travail au sein de la fonction publique, un excellent premier pas serait de publier, sans caviardage, tous les marchés ayant trait au travail civil au MDN et à Construction de Défense Canada (CDC). C'est d'ailleurs ce que revendique depuis longtemps UEDN⁵.

Les données du rapport

Comme nous l'avons signalé, les renseignements contenus dans le rapport et l'inventaire des soumissions et des marchés conclus par le MDN avec diverses entreprises pour le nettoyage et l'entretien des installations (annexe II) sont aussi précis que possible, sans être complets ni exhaustifs. Les marchés sont modifiés régulièrement. Par conséquent, nous présentons un aperçu du plus grand nombre de marchés que nous ayons réussi à trouver et qui entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2020. En examinant le fichier Excel, les lecteurs constateront que certains contrats ont dépassé la date d'expiration, mais qu'une prolongation facultative a été accordée. Ils remarqueront aussi que plusieurs contrats en sont à l'étape de l'appel d'offres et que les valeurs en dollars sont soit absentes, soit approximatives. Les lecteurs noteront également que certains contrats ont expiré et épuisé toutes les prolongations facultatives possibles. Pourtant, pour des raisons qui nous échappent, ils ont à nouveau été prolongés. Le fichier Excel ne comprend pas les offres à commandes, les commandes de services de travail temporaire et les contrats sur demande puisqu'il est impossible d'établir leur valeur en dollars. Sont aussi exclus les contrats pour l'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC) et la plupart des contrats impliquant CDCⁱ. Essentiellement, nos chiffres sont non seulement prudents, mais ils sous-évaluent aussi l'ampleur des fonds accordés à l'entreprise privée, et par conséquent, aux intérêts privés.

ⁱ CDC, une société d'État chargée de répondre aux besoins du MDN en matière d'infrastructure, a compétence dans de nombreux marchés du système. L'analyse des répercussions de la sous-traitance à CDC dépasse la portée du présent rapport, mais mériterait qu'on s'y arrête à l'avenir. Il serait important de prendre connaissance d'un rapport précédent et d'un rapport du vérificateur général pour en situer le contexte. (Voir Union des employés de la Défense nationale, Examen de Construction de Défense Canada, Ottawa, 2012, p. 1-8.)

2. Mettre fin à la sous-traitance

L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et l'Union des employés de la Défense nationale (UEDN) demandent au gouvernement de cesser la sous-traitance du travail civil dans les bases du MDN et de rapatrier les services déjà privatisés dans la fonction publique fédérale. Nous avons examiné les renseignements accessibles au public sur le site achatsetventes.gc.ca et les demandes d'accès à l'information concernant les marchés de sous-traitance pour des services de nettoyage et d'entretien dans les bases des Forces canadiennes. Il ressort de cet examen, qui portaient sur les contrats en cours et prolongés, que les marchés attribués au secteur privé pour le nettoyage et l'entretien des installations totaliseraient 250 millions de dollars. Il s'agit d'emplois qui, pour la plupart, ont été et devraient être occupés par des fonctionnaires⁶. Le tableau suivant ventile la valeur approximative des marchés liés aux services de nettoyage qui ont été attribués dans chaque région.

Valeur approximative des marchés de nettoyage et d'entretien des bases des Forces armées, par région	
Région	Valeur approx. (en millions de dollars)
Atlantique	18,17
Centre	3,4
Nord	114,16
Ontario	40,03
Pacifique	6,38
Québec	28,12
Ouest	38,5
Total	249,7

Source : Compilation de données tirées du site achatsetventes.gc.ca⁷ ⁱⁱ

Il est plus coûteux et moins efficace de recourir à la sous-traitance que de faire appel à des fonctionnaires. Au bout du compte, les fonds publics finiront dans les poches des actionnaires et des propriétaires. Comme le monde entier l'a constaté, il ne faut pas oublier que les sociétés cotées en bourse, qui peuvent considérer les projets d'infrastructure comme un risque accru dans le contexte actuel, font passer leurs intérêts, c'est-à-dire les intérêts des actionnaires, avant toute chose. Les sociétés comme Serco, Aramark et Dexterra enlèvent du travail aux fonctionnaires, ce qui nuit à la transparence et laisse la population canadienne dans l'ignorance. En quoi est-ce logique pour le bien des Forces canadiennes ou de la population? Si ces entreprises devaient faire faillite, comme cela s'est produit récemment avec le géant britannique de la privatisation Carillion, quel est le plan du gouvernement?

ⁱⁱ Dans le total en dollars de la région de l'Ouest, il manque au moins un gros contrat avec CAE, Inc., une entreprise spécialisée dans les services de soutien aux ministères, dont le MDN. CAE s'occupe principalement de formation, mais elle fournit également des services de gestion des installations à la BFC Moose Jaw. Ces services sont confiés à des sous-traitants, comme on le verra plus loin dans le présent rapport. Nous n'avons pas été en mesure de déterminer lesquels des nombreux marchés de CAE avec le MDN reflètent cette activité en particulier.

En 2018-2019, le budget de sous-traitance du MDN était de 3 699 840 116 \$, ce qui représente un tiers de ses dépenses en personnel – tant militaire que civil (9 794 735 020 \$)⁸.

2.1 La sous-traitance : payer plus cher pour moins

Les données à l'échelle mondiale le démontrent : la privatisation des services publics n'est pas la panacée qu'on nous vend pour réduire les coûts. Dans son rapport de 2018, le rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté de l'Organisation des Nations Unies, Philip Alston, a plutôt souligné que « les financements privés sont plus chers que les financements publics et [que] les partenariats public-privé (PPP) peuvent également être marqués par des frais élevés de conception, de gestion et de transaction en raison de leur complexité et de la nécessité d'obtenir des conseils extérieurs⁹ ».

Par ailleurs, une étude de la Cour des comptes européenne sur les PPP en Europe a permis de constater « un manque considérable d'efficacité, qui s'est traduit par des retards de construction et par une forte augmentation des coûts¹⁰ ». Sur le plan de l'efficacité, l'étude menée par le Royaume-Uni n'a pas trouvé de « signes d'efficacité opérationnelle » dans les hôpitaux relevant de l'initiative de financement privé et a conclu que « le coût des services tels que le nettoyage dans les hôpitaux de Londres est plus élevé dans le cadre des contrats relevant de l'initiative de financement privé¹¹ ».

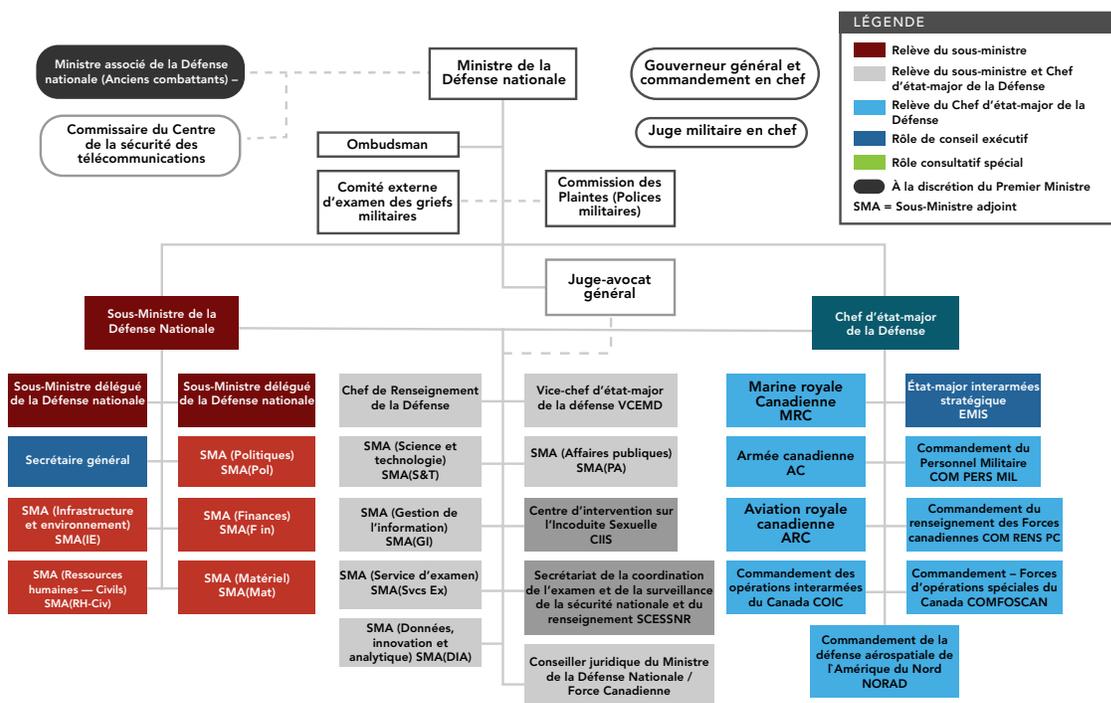
Dans le secteur municipal, les administrations locales abandonnent de plus en plus souvent la sous-traitance pour réintégrer les services déjà privatisés dans le secteur public. Le rapport révélateur du Columbia Institute, *Ramener les services à l'interne : pourquoi les gouvernements municipaux mettent fin à la sous-traitance et à la privatisation*, recense 15 exemples de déprivatisation/d'internalisation au Canada ainsi que des exemples aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe. La conclusion est sans équivoque : il est dans l'intérêt public de rapatrier ces services dans le domaine public.



DES 15 CAS DE RETOUR
des services à l'interne présentés dans ce rapport, 80 % étaient notamment motivés par le coût des services. [...] Au Canada, les expériences de prestation de services à l'externe démontrent que la sous-traitance peut s'avérer plus coûteuse, en plus d'avoir un impact sur la qualité du service, le contrôle de la communauté sur ledit service et la capacité à adapter le service selon l'évolution des besoins¹² ».

Le budget des BFC se résume en gros à ceci : des postes budgétaires rigides auxquels doivent se conformer les commandants de base; une enveloppe des traitements et salaires (ETS) dotée de fonds limités; et une enveloppe pour les contrats d'exploitation et d'entretien (ECEE) très généreuse pour les services contractuels. En outre, dans certaines régions, l'Unité des opérations immobilières du MDN fournit des services de nettoyage ou d'entretien à une base, généralement par l'intermédiaire d'entrepreneurs privés. Le problème est que les commandants de base perdent la possibilité de recourir aux services publics plutôt qu'à la sous-traitance, même si celle-ci est plus coûteuse. Les bureaux du sous-ministre adjoint de la Défense (Infrastructure et environnement) et du sous-ministre adjoint (Ressources humaines - Civils) jouent un rôle essentiel dans la prise de ces décisions.

Organigramme - Défense nationale Canada et Forces armées canadiennes



Le cas de la BFC Kingston illustre bien le problème dont il est question. Dans une note d'information rédigée en octobre 2017, les responsables de la base demandent du soutien pour la transition des services de nettoyage vers un modèle contractuel, indiquant que de nouveaux bâtiments ont été ajoutés sans financement supplémentaire de l'ETS pour les entretenir. La note indique également que **les services de nettoyage de la fonction publique sont l'option privilégiée** pour assurer le nettoyage de nombreuses zones, y compris celles soumises à certaines exigences de sécurité, qu'une réduction des normes de nettoyage n'est pas envisageable, mais qu'en l'absence d'une norme ou d'une stratégie nationale claire, la base n'a pas d'autre choix que de prendre d'autres dispositions.

En outre, l'auteur de la note indique que la proposition **n'est pas une façon de réduire les dépenses**, et que les coûts passeront en fait de 4,3 millions à 5,8 millions de dollars pour le même service, soit une augmentation de **35 %**. Il ajoute qu'une telle mesure est nécessaire parce que les règles entourant l'utilisation des budgets sont très strictes : les commandants de base ne peuvent pas déplacer de fonds entre l'ETS et l'ECEE sans subir une pénalité importante (voir l'annexe III). Une étude menée sur la base en 2013 a clairement montré qu'on ne pouvait réaliser des économies qu'en réduisant la qualité du nettoyage, et que les efforts précédents de sous-traitance avaient entraîné un laxisme important en matière de qualité dans la quête de profits (annexe IV).



Dans le cadre de l'analyse factuelle des exigences en matière de nettoyage, il est essentiel de comprendre que le Collège militaire royal du Canada (CMRC) a eu recours à des services de nettoyage en sous-traitance de 1994 à 2001. Les évaluations recueillies au fil du temps concernant cette pratique ont révélé des résultats inférieurs. Au cours de cette longue période, la norme de nettoyage est tombée bien en dessous de ce qui était requis pour le CMRC, surtout dans les espaces résidentiels où la propreté est essentielle (annexes F et H). On a constaté que, pour augmenter leur marge de profit, les sous-traitants utilisaient des produits nettoyants de qualité inférieure ou inadéquats, ce qui occasionnait de l'entretien supplémentaire, des problèmes environnementaux et des problèmes de santé et de sécurité, lesquels se traduisaient par des conditions de vie inacceptables pour les cadets (annexes F et H). » [trad.]

Supposons que les calculs du commandant de la base dans l'exemple précédent sont indicatifs du surcoût moyen de la sous-traitance, c'est-à-dire que la sous-traitance coûte 35 % de plus que le fait de garder le travail à l'interne. Les 250 millions de dollars dépensés en contrats de nettoyage et d'entretien des installations représenteraient alors un excédent de 63 millions de dollars par rapport à ce que coûteraient ces emplois s'ils relevaient entièrement de la fonction publique (environ 187 millions de dollars). Étant donné que le MDN dispose d'études établissant que la sous-traitance donne des « résultats inférieurs », il n'y a aucun motif valable de maintenir cette pratique.

L'examen d'une situation récente à la BFC Kingston illustre encore une fois le problème de façon simple, mais saisissante. La direction de la BFC Kingston a décidé de donner en sous-traitance l'entretien des pelouses et des terrains, alors que ce travail était effectué à l'interne auparavant. Elle a pris cette décision en dépit des affirmations, étayées par une analyse de rentabilisation, des dirigeants de l'UEDN et de sa section locale, selon lesquelles la sous-traitance ne permettrait pas de réaliser des économies. Le personnel a été affecté ailleurs, et le matériel a été retiré des stocks de la base. Au printemps et à l'été de 2020, l'entrepreneur privé n'a pas respecté les exigences du marché. Étant donné que les activités militaires planifiées dépendent de terrains préparés adéquatement, on a demandé aux fonctionnaires de terminer les travaux. Ce sont eux qui ont accompli les travaux pour lesquels l'entrepreneur est rémunéré, sans l'aide du personnel nécessaire et sans l'équipement adéquat. En fin de compte, réaliser ces travaux a coûté beaucoup plus cher que ce qui était prévu au contrat. L'entretien des terrains peut paraître plutôt anodin, mais imaginons un instant qu'il s'agisse de l'entretien des pistes d'atterrissage ou des mesures de sécurité et de sûreté dans un manège militaire, ou encore de la gestion portuaire.



2.2 Mise en contexte : les échecs de la privatisation au Canada et ailleurs dans le monde

Il y a de nombreux exemples des piètres résultats de la privatisation au Canada et dans le monde. On a relevé plusieurs exemples de problèmes liés à la qualité des services fournis, d'activités frauduleuses et d'autres scandales concernant des marchés de services publics au sein des entreprises qui sont des fournisseurs attitrés de la Défense nationale.

SERCO

Serco est une multinationale britannique qui exerce ses activités dans de nombreux pays, dans le cadre de marchés de services publics. Au Royaume-Uni, Serco œuvre dans six secteurs de services publics : la santé, les transports, la justice, l'immigration, la défense et les services aux citoyens.

L'entreprise est présente au Canada depuis les années 1990 et compte 100 succursales dans quatre provinces : Terre-Neuve-et-Labrador, Québec, Ontario et Saskatchewan¹³. À l'heure actuelle, le MDN lui confie l'exploitation de la BFC Goose Bay. L'an dernier, Serco a acheté la division des systèmes navals d'Alion Science & Technology Corporation, qui comprenait ses activités au Canada. Cette acquisition a permis à Serco d'élargir son travail pour le gouvernement fédéral¹⁴.

En Ontario, Serco fait passer les examens de conduite. Des plaintes ont été déposées en 2017 concernant des retards importants et des problèmes technologiques, et des membres du personnel se sont plaints du manque d'effectifs et de formation¹⁵. Par ailleurs, en avril 2019, on a reproché à Serco de ne pas avoir atteint ses objectifs quant aux délais d'attente dans 94 % des cas au centre Kitchener DriveTest¹⁶.

Serco est mêlée à des scandales dans le monde entier. En 2017, les « Paradise Papers » ont révélé qu'un cabinet d'avocats réputé avait déclaré que Serco était un client « à haut risque » [trad.] et exprimé ses préoccupations concernant une « longue série de problèmes, d'échecs, d'erreurs fatales et de surfacturation¹⁷ ». [trad.] Vous trouverez les détails de certains de ces scandales ci-après.

FRAUDE ET MAUVAIS TRAITEMENTS DANS LES PRISONS ET LES CENTRES DE DÉTENTION

Serco gère des prisons privées et des centres de détention pour les immigrants au Royaume-Uni et en Australie. Ces établissements sont le théâtre de nombreuses histoires d'horreur comme celle du Yarl Wood Women's Immigration Removal Centre (centre de détention pour immigrantes) au Royaume-Uni, où plusieurs détenues ont affirmé que des gardes de Serco les avaient agressés sexuellement¹⁸.

En Australie, Serco s'est vu retirer un contrat de prison après la découverte de clubs de combat entre les détenus. De plus, on a accusé des gardes de Serco de faire usage d'une force excessive dans leurs rapports avec les prisonniers et les détenus¹⁹. Les gardes de la prison australienne d'Acacia, dirigée par Serco, ont récemment menacé de débrayer en raison de l'utilisation de scanners corporels très invasifs qui montrent leurs organes génitaux²⁰.

En Grande-Bretagne, Serco fournit des dispositifs de repérage électronique pour les délinquants et les demandeurs d'asile. La société a récemment fait l'objet d'un scandale lié à la facturation de puces électroniques, qui a donné lieu à des accusations de fraude devant les tribunaux. Le Serious Fraud Office (Bureau des fraudes graves) britannique a conclu un accord de suspension des poursuites avec Serco en juillet 2019, stipulant que « la division Serco a assumé la responsabilité de trois infractions de fraude et de deux infractions de falsification de comptes après un "effort concerté pour mentir au ministère de la Justice" afin de profiter illégalement de services de surveillance électronique aux frais des contribuables entre 2010 et 2013²¹ » .[trad.]

RISQUES POUR LES PATIENTS ET LES COLLECTIVITÉS DANS LE MILIEU DES SOINS DE SANTÉ

Au Royaume-Uni, Serco a exercé ses activités dans le secteur des soins de santé pendant de nombreuses années jusqu'à ce que des scandales poussent la société à se retirer du secteur en 2013²². On pense notamment à un nombre insuffisant de médecins pour une collectivité, à la fourniture de renseignements erronés au National Health Service (régime public de santé national)²³, et à des erreurs cliniques, comme la perte et l'étiquetage erroné d'échantillons de laboratoire²⁴.

En Australie, la régie de la santé de l'État a dû commencer à superviser le travail de Serco à l'hôpital Fiona Stanley en raison de problèmes majeurs concernant ses services de stérilisation. On a notamment observé à de maintes reprises des traces de sang et de tissus corporels sur les instruments médicaux²⁵.



RÉSULTATS DÉSASTREUX DE LA PRIVATISATION DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE AU ROYAUME-UNI

En dépit des précédents scandales au Royaume-Uni, Serco a été engagée par le gouvernement britannique en 2020 pour effectuer la recherche des contacts²⁶, à savoir demander à des milliers de personnes qui ont été infectées par la COVID-19 de donner les coordonnées de leurs amis et connaissances. La société a ensuite commis une erreur qui a entraîné la fuite des adresses électroniques de 300 personnes chargées de la recherche des contacts²⁷. Le parti travailliste a demandé une enquête sur cette violation de données²⁸ et s'est interrogé sur les raisons qui ont poussé le gouvernement à utiliser une société minée par les scandales pour accomplir cette tâche importante dans la lutte contre le virus²⁹.

Après avoir engagé des centaines de personnes pour le projet de recherche des contacts, Serco a rapidement « mis à pied » un grand nombre d'entre elles, alors qu'elles attendaient chez elles sans travail³⁰. Ce projet a été qualifié de « désastre », car d'autres problèmes sont survenus. À titre d'exemple, il n'y a pas eu de vérification du casier judiciaire des personnes chargées de la recherche des contacts, ce qui a amené l'une d'elles à dire : « Si j'étais un délinquant sexuel ou un agresseur, je pourrais me trouver des victimes. Ce relâchement de la vigilance m'étonne » [trad.]. Par ailleurs, on a découvert des failles de sécurité qui pourraient faciliter le piratage de l'application de recherche, ce qui a retardé son lancement³¹.

Selon un récent article du *New York Times*, « la recherche des contacts était censée être le pont entre le confinement et un vaccin, pour permettre au gouvernement de localiser les grappes d'infections dès leur apparition et d'empêcher les personnes infectées de transmettre le virus. Selon l'Organisation mondiale de la santé, en l'absence de

telles mesures, l'Angleterre manquerait à son devoir de rouvrir son économie. Mais le système, constitué de milliers de personnes mal formées et mal payées, a été mis en place à la hâte le 28 mai avant même d'être prêt, selon des entretiens accordés par plus d'une douzaine de personnes chargées de la recherche de contacts, des responsables de la santé publique et des dirigeants locaux³² ». [trad.]

Une autre controverse a récemment éclaté quand un courriel émanant de la direction générale de Serco a été divulgué (au sujet du projet de recherche des contacts). On pouvait y lire ce qui suit : « Je doute fort que ce projet évolue de façon harmonieuse, mais s'il réussit... il contribuera grandement à consolider la position des entreprises privées dans la chaîne d'approvisionnement du secteur public³³ ». [trad.]

Lors d'un récent sondage, près de la moitié de la population du Royaume-Uni a déclaré qu'elle ne faisait pas confiance aux entreprises privées comme Serco pour gérer efficacement le programme de recherche des contacts³⁴. Beaucoup demandent au gouvernement de mettre fin au marché avec Serco, évoquant de nombreux problèmes rencontrés dans le cadre de ce marché et d'autres marchés publics³⁵.

En raison de problèmes persistants, le système de recherche des contacts ne sera pas « pleinement opérationnel » [trad.] avant septembre³⁶. La réponse du Royaume-Uni à la pandémie a été peu efficace et, en fait, le pays compte plus de cas que tout autre pays de l'Union européenne (UE), et le nombre de décès y est plus élevé. Cette réponse problématique est liée aux compressions dans le régime public de santé national et à sa privatisation, ainsi qu'aux problèmes survenus dans le cadre du projet de recherche des contacts de Serco³⁷.

Allyson Pollock, professeure de santé publique à l'université de Newcastle, a déclaré : « Le gouvernement a démantelé, fragmenté et éviscéré une si grande partie de ses services de santé au cours des 20 dernières années qu'il a été beaucoup plus difficile de coordonner le système. Par conséquent, nous avons eu beaucoup plus de décès que nous aurions dû en avoir. Et le confinement a duré beaucoup plus longtemps que dans d'autres pays parce que nous avons laissé le virus se développer pendant si longtemps ». [trad.]

En fait, d'autres pays de l'UE qui ont recours à la fonction publique pour la recherche des contacts ont bien plus de succès, dont l'Allemagne³⁸.

Étant donné que Serco détient le marché pour l'entretien d'une de nos bases aériennes stratégiques, qu'arrivera-t-il si elle éprouve des difficultés financières? Le gouvernement canadien devra-t-il, en plus de payer la note, se débattre pour que les bases militaires soient toujours prêtes à entreprendre leurs missions? Compte tenu de son attitude cavalière en matière de sûreté et de sécurité, comment pouvons-nous avoir la certitude que la sûreté de nos troupes et notre sécurité nationale ne sont pas menacées tant que cette société exploitera la base?

ARAMARK

Aramark est un fournisseur américain qui offre des services de restauration, d'installations et d'uniformes à des clients dans plusieurs secteurs, dont l'éducation, les soins de santé, les affaires, les services pénitentiaires et les loisirs. Cette entreprise exerce ses activités aux États-Unis, au Canada et dans 20 autres pays. Elle fournit actuellement des services de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des locaux à la BFC Moose Jaw pour le compte du MDN.

PROBLÈMES DE SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Depuis des années, Aramark cumule les problèmes de salubrité alimentaire liés à ses activités de restauration aux États-Unis et au Canada. Elle a eu des problèmes avec la nourriture dans les universités canadiennes, notamment aux universités Memorial et Ryerson.³⁹ À l'Université Memorial, par exemple, les problèmes (nourriture moisie, viande pas assez cuite, présence d'insectes dans la nourriture)⁴⁰ ne datent pas d'hier puisqu'ils ont d'abord été signalés en 2015. Et en 2019, 1 200 étudiants ont signé une pétition réclamant de la nourriture de meilleure qualité⁴¹.

À l'Université de Toronto, les étudiants ont réussi à faire pression sur l'université pour qu'elle mette fin à son contrat avec Aramark et qu'elle reprenne la plupart des services de restauration⁴².

Aux États-Unis, les campus universitaires qui passent des contrats avec Aramark ont également signalé des problèmes de salubrité alimentaire⁴³. De plus, Aramark a souvent servi de la nourriture pourrie ou contaminée dans les prisons où elle avait des contrats de restauration.⁴⁴ Notons que lorsque les services de restauration des prisons ont été réintégrés dans le secteur public l'année dernière, les choses se sont améliorées⁴⁵.

VIOLATIONS DES LOIS DU TRAVAIL

Aux États-Unis, des rapports indiquent qu'Aramark a été compromise dans un certain nombre de scandales mettant en cause ses pratiques de travail et son éthique commerciale. Les violations sont nombreuses : congédiement de travailleurs ayant signalé des cas d'insalubrité des aliments; faibles salaires; non-paiement d'heures effectuées par le personnel; non-paiement des salaires rétroactifs; congédiement de travailleurs ayant déposé une plainte auprès de la Equal Employment Opportunity Commission (commission de l'équité en emploi) ou abolition de leurs postes⁴⁶.

Au Canada, l'employée d'une cafétéria a déposé une plainte pour discrimination raciale contre Aramark auprès de la commission des relations de travail de la Nouvelle-Écosse. Elle a eu droit à des excuses et à un règlement en espèces. La société s'est aussi engagée à offrir une formation sur les droits de la personne et sur la diversité culturelle à ses gestionnaires néo-écossais⁴⁷.



DEXTERRA (ANCIENNEMENT CARILLION)

La société Dexterra a été créée en 2018 lorsque Fairfax Financial Holdings Ltd. a acquis Carillion Canada après la faillite de la société mère au Royaume-Uni⁴⁸. Grâce aux entreprises qu'elle possède dans 11 des 13 provinces et territoires, Dexterra offre « des solutions d'exploitation et d'entretien continus [sic] de qualité aux clients des secteurs de l'aviation, de la défense et de la sécurité, de la vente au détail, du commerce, de l'industrie privée, des soins de santé, de l'éducation et du gouvernement⁴⁹ ». Avant la transition, John MacCuish était vice-président des services chargé des PPP à Carillion Canada⁵⁰. Il est devenu PDG de Dexterra par la suite⁵¹.

L'effondrement de Carillion fut l'échec le plus cuisant de la privatisation au Royaume-Uni, voire dans le monde. La société, qui détenait de nombreux marchés publics, était mal gérée et sa chute a privé des milliers de personnes de leur emploi et mis en péril plusieurs projets publics.⁵² Bien que Dexterra soit une nouvelle entité, elle est née des cendres de Carillion et poursuit sa tradition de médiocrité dans la fourniture de services publics.

HÔPITAL STANTON

Le nouvel hôpital territorial Stanton (T. N.-O.), où travaillent les membres de l'AFPC-STN, soulève la controverse depuis son ouverture. Cet hôpital de 350 M\$ est un PPP et a été financé par le gouvernement territorial et construit par Carillion Canada.⁵³ Lorsque cette société s'est mise sous la protection des créanciers en 2018, Dexterra a pris sa place. C'est elle qui se chargera de la restauration, des services de nettoyage, de la buanderie, de la sécurité et de l'entretien de l'immeuble aux termes d'un contrat de 30 ans.

Le nouvel hôpital est en proie à de nombreux problèmes depuis son ouverture en mai 2019. Il connaît une pénurie de personnel infirmier si criante qu'elle a compromis la sécurité des patients.⁵⁴ À cette pénurie s'ajoute celle du personnel d'entretien, ce qui met en péril la salubrité des lieux. Faute de maîtriser le fonctionnement des appareils de nettoyage, du personnel inexpérimenté a épandu accidentellement des matières fécales sur les planchers.⁵⁵ Même si l'immeuble est très récent, les fuites d'eau et la moisissure sont déjà au rendez-vous. Les travailleurs embauchés pour réparer les dégâts n'avaient pas la formation voulue et n'avaient jamais travaillé dans un hôpital.⁵⁶ D'autres problèmes ont été signalés par un journaliste en décembre 2019. Le reportage expliquait qu'il faisait trop chaud ou trop froid à l'hôpital et qu'il y avait plusieurs fuites d'eau, des conditions qui compromettaient le bon fonctionnement de l'établissement et rendaient le personnel exaspéré et démoralisé⁵⁷.

En février 2020, les autorités médicales ont présenté à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest une longue liste de problèmes, notamment « la distribution inadéquate des repas, le manque de propreté des chambres, le manque de pression d'eau, le débordement des toilettes, les fuites d'eau et l'air froid s'infiltrant dans l'immeuble dans des conditions météorologiques extrêmes »⁵⁸ [trad.]. Dexterra aurait sous-estimé le nombre d'employés nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital. En mars, plusieurs députés ont demandé que le Bureau du vérificateur général du Canada fasse enquête sur les dépenses de l'hôpital et sur « les répercussions financières à long terme⁵⁹ ».[trad.]

En Saskatchewan, le NDP a remarqué des ressemblances entre la situation à l'hôpital Stanton et celle à l'hôpital North Battleford, un PPP de la province qui était passé des mains de Carillion à celles de SNC-Lavalin⁶⁰. En effet, cet hôpital accumulait aussi les problèmes depuis son ouverture, notamment des avis d'ébullition de l'eau⁶¹.

CALIAN (CGY)

La société Calian se spécialise dans les technologies de défense, comme en témoignent les liens étroits qu'elle entretient avec le MDN depuis longtemps. Cela dit, elle prend beaucoup d'expansion dans le secteur de la santé et compte maintenant parmi ses clients Anciens Combattants Canada, la Gendarmerie royale du Canada et Service correctionnel du Canada.

En 2017, le marché de services de santé passé avec le MDN valait quelque 75 000 000 \$⁶². Calian détient d'autres contrats d'importance, notamment pour des services de formation (exploitation du Centre de simulation de l'Armée canadienne).

En effet, les services de santé constituent une part importante et croissante des activités de Calian. Comme l'indique son rapport financier de 2017, le marché de services de santé du MDN représentera jusqu'à 1 milliard de dollars sur 12 ans⁶³. Pendant cette période, il s'agira principalement de fournir des services de santé sur les bases aux membres actifs des Forces armées canadiennes. Calian a tiré parti de cette relation pour mettre en place ce qu'elle qualifie d'« activités de responsabilité sociale de l'entreprise ». [trad.]

En 2012, Calian a acquis Primacy Management Inc., qui travaille en exclusivité avec Les Compagnies Loblaw limitée pour « concevoir, construire et gérer toutes les cliniques de santé en magasin afin d'appuyer les initiatives de Loblaw en matière de santé et de bien-être⁶⁴ ». [trad.] Ce réseau compte maintenant 150 cliniques. Dans le communiqué publié à l'époque, Calian affirme que Primacy travaille « pour Loblaw » et fait état de « synergies » entre les services de santé offerts aux militaires et ceux destinés à la population. Le rôle principal de Primacy est de gérer les cliniques des épiceries Loblaw en recrutant des médecins, en percevant les loyers et en offrant des services connexes (p. ex., entretien et aménagement des cliniques).

En 2015, Calian a lancé en grande pompe un programme qui jumelle les familles de militaires avec des médecins dans les cliniques Primacy de leur nouveau lieu d'affectation. À la rubrique « Responsabilité sociale de l'entreprise » de son rapport annuel de 2017, Calian indique qu'elle a placé plus de 850 patients depuis le lancement du programme⁶⁵. Ce service est sans doute utile pour les militaires, mais aussi lucratif pour Loblaw qui empoche plus de fonds publics par l'intermédiaire de Calian. Par conséquent, certains médecins de famille bénéficient de ce que l'on pourrait qualifier de traitement préférentiel en raison de leur relation avec Calian et Loblaw. On se rappellera que Loblaw et les boulangeries qui lui sont affiliées ont admis avoir fixé illégalement le prix du pain il y a quelques années⁶⁶.



2.3 L'incidence sur la santé, la sécurité et les droits de la personne

La sous-traitance ouvre la porte à la sous-enchère. Paradoxalement, les services à petit prix coûtent cher. Afin d'engranger le plus de profits possible malgré la valeur peu élevée d'un contrat, les sous-traitants rognent sur les heures de travail, les produits de nettoyage des installations du MDN, le papier hygiénique, le savon et bien d'autres choses. Ces raccourcis amplifient le stress des travailleurs et l'inconstance dans la prestation des services d'un sous-traitant à l'autre met en danger leur santé et leur sécurité.

L'énoncé des travaux (EDT) de chaque marché prescrit des vérifications à intervalles réguliers, dont le signalement des plaintes. Malheureusement, il est impossible d'obtenir des renseignements sur les plaintes en déposant une demande d'accès à l'information. Comme nous l'avons mentionné au début du rapport, Services publics et Approvisionnement Canada et le MDN ont tous deux refusé de nous fournir les dossiers, en renvoyant la balle aux sous-traitants. Nous attendons encore des réponses à plusieurs autres demandes d'accès à l'information du même genre.

LES DROITS DE LA PERSONNE BAFOUÉS

Certains des fournisseurs du MDN se sont rendus coupables de violations des droits de la personne, notamment la maltraitance des détenus et des demandeurs d'asile. En voici des exemples.

En Écosse, en 2018, Serco sert un avis d'expulsion surprise à des centaines de demandeurs d'asile qu'il héberge temporairement en vertu d'un marché passé avec le gouvernement⁶⁷. Dans une lettre adressée au secrétaire de l'intérieur, les partis d'opposition affirment que « nous croyons que ce geste de votre fournisseur créera une crise humanitaire à Glasgow, plongeant dans l'indigence quelque 300 hommes, femmes et enfants déjà vulnérables⁶⁸ ». [trad.] Face à la menace d'expulsion, certains demandeurs d'asile ont fait la grève de la faim⁶⁹. L'affaire a été mise en veilleuse dans l'attente d'une décision judiciaire et Serco a perdu le contrat⁷⁰.

Serco s'est aussi retrouvée sur la sellette à cause d'allégations voulant que les logements pour les demandeurs d'asile soient « sales, inférieurs aux normes, dangereux et inadaptés⁷¹ ». [trad.] Une enquête a confirmé les mauvaises conditions de vie et la maltraitance des demandeurs. La société a été condamnée à une amende pour rupture de contrat⁷².

En réponse à la controverse, le candidat parlementaire travailliste Paul Sweeney a déclaré que « le modèle d'entreprise de Serco fait essentiellement commerce de la misère humaine⁷³ ». [trad.]

La société Aramark, à l'instar de Serco, est l'un des géants impliqués dans la privatisation controversée des logements pour les demandeurs d'asile en Europe. Aramark Ireland Holdings Ltd est détentrice de contrats pour la restauration, le nettoyage et les installations, l'énergie et la gestion immobilière de nombreux centres d'hébergement. Son rendement a été vivement critiqué par certains politiciens et organismes de défense des droits de la personne⁷⁴.

Cette société est aussi critiquée pour avoir menacé d'expulsion 90 employés du parc national Yosemite en pleine pandémie⁷⁵. À l'origine, elle leur avait permis de continuer à vivre gratuitement dans les logements qu'ils occupaient, même si le parc était fermé. Toutefois, au début de mai, elle les a avisés qu'ils devaient quitter les lieux le 21 du même mois, malgré l'état d'urgence interdisant les expulsions durant la crise sanitaire⁷⁶. Certains vivaient là depuis 10 ans⁷⁷. Lorsque la nouvelle de l'expulsion s'est répandue, la société a accepté de prolonger l'échéance de deux semaines, sans toutefois lever l'avis d'expulsion⁷⁸.

2.4 La sous-traitance, ennemie de la libre négociation collective et des relations de travail harmonieuses

En 2019, la demande d'accès à l'information de l'UEDN (annexe V) portant sur le marché conclu entre le MDN et GDI Services aux immeubles inc. (GDI Canada), qui fournit des services d'entretien à la BFC Petawawa, a révélé que, en cas de grève ou de lock-out, la société devait continuer à fournir les mêmes services. La disposition du contrat se lit comme suit :

c) GRÈVE OU LOCK-OUT

i) Si le personnel du sous-traitant déclenche une grève ou si le sous-traitant impose un lockout, ce dernier doit, avec l'aide de ses superviseurs, fournir la gamme complète de services prévue dans le contrat, sans quoi le Canada se réserve le droit de résilier le contrat et d'avoir recours à la garantie de contrat pour mener le contrat à bien.

ii) Si le personnel du MDN déclenche une grève ou si le Ministère impose un lock-out, le chargé de projet peut, après avis, suspendre le marché ou réduire considérablement sa portée pendant la durée de la grève ou du lock-out. [trad.]

Il est alarmant de constater que cette disposition, en plus d'affaiblir les bases de la libre et juste négociation collective, témoigne de ce qu'est prêt à faire le MDN pour passer des marchés avec des entrepreneurs qui font fi des droits de leur personnel.

Par ce libellé contractuel, le gouvernement du Canada a incité le sous-traitant et les personnes au chômage à adopter un comportement hautement destructeur et antisocial : celui de briseur de grève.

Le recours au « personnel de remplacement » (euphémisme qui désigne les briseurs de grève) est la source de bien des maux : il fait traîner les conflits de travail en longueur, au détriment des familles et des communautés, et échauffe les esprits sur les piquets de grève, au risque de transformer des manifestations généralement pacifistes en incidents violents. Briser une grève, c'est compromettre l'équilibre naturel que favorise la négociation collective et dire adieu aux relations de travail constructives et harmonieuses. Le lien de confiance étant rompu, les rapports entre les parties deviennent toxiques et le demeurent des années durant.

C'est pour ces raisons que la Colombie-Britannique et le Québec ont pris une décision progressiste en interdisant le recours au personnel de remplacement. Au lieu de leur emboîter le pas, le gouvernement fédéral pousse sur le privé pour qu'il se serve de briseurs de grève durant les conflits de travail.

Et que dire du fait que le marché passé entre le MDN et GDI ne semble pas tenir compte de la législation sur les relations de travail dans la fonction publique fédérale? Le contrat suggère que le Ministère pourrait mettre son personnel en lock-out. C'est faux. Même si les codes du travail de la plupart des provinces et territoires le permettent, ce n'est pas le cas de la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral*. La simple mention d'un lock-out possible au MDN témoigne du manque de connaissances et du peu de soin dans la rédaction du contrat. Cette négligence est symptomatique de l'approche du gouvernement à la sous-traitance : l'opportunisme remplace l'excellence et le laisser-aller est de rigueur. La justice n'entre pas en ligne de compte.

Les dispositions du contrat interdisant l'interaction entre le personnel civil et militaire du MDN et celui du sous-traitant sont la source de nombreux autres problèmes. Notons, entre autres, qu'au moins un travailleur a fait l'objet de mesures disciplinaires et a été menacé de congédiement pour avoir tenté de discuter avec le commandant de base.

FACTEUR D'INJUSTICE AU TRAVAIL, OBSTACLE À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET SOURCE DE RISQUES IMPRÉVUS

La sous-traitance de certains emplois de la fonction publique par le gouvernement du Canada a pour effet de perpétuer l'existence d'une certaine « sous-classe » de travailleuses et travailleurs canadiens, particulièrement lorsque du personnel temporaire ou des

agences de placement en héritent. Bien qu'elle travaille à la prestation de services publics essentiels aux côtés de fonctionnaires fédéraux, cette main-d'œuvre temporaire au statut précaire doit composer avec des conditions de travail radicalement inférieures à pratiquement tous les égards : salaire, avantages médicaux, congés de maladie, congés payés annuels et régimes de retraite. Dans l'ensemble, les personnes qui effectuent ces tâches en sous-traitance recevront moins que leurs collègues de la fonction publique

Il est particulièrement préoccupant que le gouvernement du Canada, en recourant à des agences de placement, se livre à l'exploitation de travailleuses et travailleurs temporaires. Il existe un principe bien établi en droit canadien depuis la décision de la Cour suprême du Canada dans *Pointe-Claire (Ville) c. Québec (Tribunal du travail)*⁷⁹, dans une relation tripartite (employé temporaire-agence de placement-client), la partie qui exerce un « contrôle fondamental » dans les diverses dimensions de la relation d'emploi doit être considérée comme le « véritable employeur » des employés. Dans de nombreuses décisions, des tribunaux du travail ont conclu que le client ayant fait appel à une agence de placement demeure, aux yeux de la loi, le véritable employeur, en raison du degré de contrôle qu'il exerce sur l'emploi du travailleur temporaire et la direction du travail. Cette jurisprudence vaut son pesant d'or pour la justice en emploi et la viabilité de la négociation collective, puisque c'est le « véritable employeur » qui doit négocier avec le syndicat représentant les travailleuses et travailleurs concernés.

Pourtant, lorsque le gouvernement du Canada recourt à la sous-traitance tout en continuant d'exercer un « contrôle fondamental » sur le travail et les personnes qui le font (ce qui est fréquemment le cas), les travailleuses et travailleurs concernés et leurs syndicats ne peuvent se prévaloir de la règle du « véritable employeur ». Cela s'explique par une décision

antérieure de la Cour suprême du Canada (*Canada (Procureur général) c. Alliance de la Fonction publique du Canada*, 1991)⁸⁰, qui établit que, dans le cas de la fonction publique du Canada, seule une personne nommée officiellement à un poste en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* peut être considérée comme un fonctionnaire. Cette décision permet au gouvernement du Canada d'embaucher des travailleuses et travailleurs temporaires et d'exercer un contrôle fondamental sur eux, mais d'échapper aux obligations qui lui incomberaient autrement à titre d'employeur. En effet, ni les fonctionnaires ni leurs syndicats ne peuvent contraindre le « véritable employeur » à négocier, ou le poursuivre en justice. Il y a là une forme d'abus social et économique qu'aucun gouvernement canadien intègre ne devrait commettre ou pouvoir commettre.

La sous-traitance de postes dans la fonction publique fédérale soulève une autre question importante : les risques inconnus et imprévus des conflits de lois et de compétences. Même si, selon la Constitution canadienne, les relations de travail sont présumées être de compétence provinciale, certaines lois fédérales font exception à la règle. Pour savoir si un employeur est assujéti aux lois provinciales ou fédérales, il faut appliquer un « critère fonctionnel », qui commence par la présomption de compétence provinciale.

En quoi cela s'applique-t-il à la sous-traitance par le gouvernement fédéral? C'est que le travail sous-traité qui n'est plus effectué par le gouvernement ou ne lui « appartient » plus devient de compétence provinciale. Nombre de lieux de travail du gouvernement fédéral sont remplis de travailleuses et travailleurs temporaires et contractuels assujétiés à des régimes de lois, de règlements et de jurisprudence différents de ceux qui s'appliquent aux fonctionnaires fédéraux.

Les normes d'emploi, les droits de la personne, la santé et la sécurité au travail, les relations de travail : tous ces importants domaines du droit (et bien d'autres) peuvent par conséquent s'appliquer différemment à des personnes qui travaillent à la réalisation d'un même programme ou projet du gouvernement fédéral. Mais quelles sont les conséquences de cette hétérogénéité des normes et des lois régissant les gens qui sont censés travailler tous ensemble à la réalisation d'un objectif commun? Il est difficile d'y voir ou d'y interpréter quelque effet positif. Pour ce qui est des effets négatifs, par contre, nous pourrions les découvrir à la dure après qu'un conflit de compétence ou de lois aura causé des préjudices facilement évitables.

Les récents changements apportés au *Code canadien du travail* ont créé une faille dans la loi : les plaintes pour violence et harcèlement au travail, y compris le harcèlement sexuel, concernant des personnes salariées de différents employeurs ne sont plus soumises aux exigences strictes d'enquête par un tiers qui s'appliquent au personnel d'un même employeur. La sous-traitance de services publics du MDN, par définition, réunit en un même lieu de travail fédéral des personnes salariées de différents employeurs, ce qui peut – et c'est déjà arrivé – mener à des cas qui ne peuvent faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme, rendant les personnes vulnérables au harcèlement, à la violence et à la discrimination. On peut et l'on doit prévenir ces situations en rapatriant tout le travail civil de la défense nationale au sein de la fonction publique.

Étude de cas canadien – sous-traitance et pandémie

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence de nombreux problèmes liés à la privatisation, toutes industries confondues, à l'échelle planétaire. Au Canada, citons l'exemple de la base des Forces canadiennes Moose Jaw (15^e Escadre Moose Jaw), qui sous-traite de nombreux services. Or, dans les autres bases, ces services sont assurés par des membres du personnel civils employés par le ministère de la Défense nationale. Les conglomérats CAE et Aramark détiennent de très gros contrats à la 15^e Escadre. CAE elle-même donne du travail en sous-traitance à ATCO et Sodexo. Contrairement à bien des travailleurs sous-traités, les membres du personnel d'Aramark, d'ATCO et de Sodexo sont tous représentés par l'AFPC-UEDN.

Au début de la pandémie, le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale ont mis en place des dispositions fédérales afin de protéger leur personnel et de prévenir la propagation du virus. Soulignons que le MDN doit être en état de préparation opérationnelle en tout temps. Le télétravail et les mesures de distanciation physique étaient – et sont toujours – nécessaires pour que tous les membres du personnel militaire et civil de la défense nationale demeurent en santé et en sécurité afin d'être prêts à protéger le reste du pays et à se déployer à l'étranger au besoin, comme ce fut le cas lorsque des militaires ont été appelés en renfort dans les établissements de soins de longue durée au Québec. À ce moment-là, la 15^e Escadre est passée à un état d'effectif minimal, la majorité de son personnel civil et militaire travaillant de la maison. Les vols en partance et à destination de la base ont été annulés. Les fonctions militaires essentielles étaient maintenues, mais seules les activités critiques devaient se poursuivre. De nombreuses installations (de loisirs, notamment) ont été fermées, et peu de membres du personnel sont demeurés à la base. Presque tous les déplacements ont été annulés, et les événements et les visites ont cessé. Si les membres du personnel – civil ou militaire – du MDN ont dû respecter ces dispositions et ont donc été protégés autant que possible d'une infection au virus, de même que leur famille et leurs collègues, les membres du personnel des sous-traitants n'ont pas eu droit aux mêmes protections. Il importe de noter que le MDN ne pénalisait pas les sous-traitants qui réduisaient les heures de leur personnel ou lui permettaient de travailler de la maison. Les sous-traitants continuaient d'être payés. Le MDN avait même précisément demandé à ses sous-traitants de limiter le travail aux « seules activités essentielles désignées par les responsables techniques et de l'approvisionnement concernés ». [trad.]

Des dirigeants et des membres du personnel de l'AFPC-UEDN ont été avisés que bon nombre de leurs membres travaillant pour des sous-traitants dans les services d'alimentation, de nettoyage, d'entretien des installations et de lutte contre les incendies devaient suivre leur horaire habituel, qu'il y ait ou non du travail à faire. Ces sous-traitants mettaient ainsi leur personnel à risque, de même que le personnel civil et militaire du MDN. Ces personnes ne

pouvaient effectuer leurs tâches essentielles, puis s'isoler à la maison; elles devaient plutôt « s'occuper », notamment en faisant des tâches qui ne figuraient pas dans leur description de travail. Par exemple, on a demandé aux pompiers des aérodromes de peindre. Certains sous-traitants ont avisé verbalement leur personnel de licenciements potentiels. L'un d'eux a sommé ses employés de ne parler à personne de leurs préoccupations en matière de santé et sécurité, hormis à leurs gestionnaires (une violation fondamentale des dispositions des conventions collectives). D'autres personnes se sont fait enjoindre de « réfléchir à la chance qu'elles ont d'avoir un emploi », et dire « votre santé et sécurité et celle de vos collègues sont votre responsabilité ». [trad.] Certaines ont dû utiliser des congés annuels, de maladie ou d'autres congés pour pouvoir s'isoler. Le résultat? Certaines personnes se sont senties pressées d'aller travailler plutôt que de rester confinées à la maison, des personnes immunosupprimées n'ont eu d'autre choix que de se présenter au travail alors que d'autres craignaient les mesures disciplinaires ou un congédiement si elles s'absentaient trop souvent. Des travailleuses et travailleurs ont signalé avoir dû faire des tâches non essentielles. Ils ont aussi dit avoir peur de mettre leur emploi en péril s'ils signalaient leurs préoccupations en matière de santé et sécurité, ou s'ils se plaignaient de la situation. Les sous-traitants voulaient faire des pieds et des mains pour prouver qu'ils étaient les meilleurs. Certains ont clairement montré qu'ils ne pensaient qu'au profit, sans se soucier de la santé et de la sécurité de leur personnel et du reste du personnel de la base.

La situation a mis à risque ces travailleuses et travailleurs, mais aussi le personnel du MDN resté sur la base. Elle a aussi divisé les travailleuses et travailleurs en deux classes : ceux protégés par leur employeur, et ceux considérés comme remplaçables. Il a fallu de nombreux appels et courriels pendant plusieurs semaines pour obtenir une réponse des services de ressources humaines et de la direction des sous-traitants. Les sièges sociaux de ces sociétés ne sont pas situés dans la province où le contrat est exécuté. Les gestionnaires des sous-traitants ont ignoré les tentatives des représentants syndicaux pour les joindre. Une fois que les représentants de l'AFPC-UEDN sont parvenus à établir le contact, ils se sont fait dire de « ne pas communiquer avec le client » (CAE/MDN), et que « ces employés étaient chanceux d'avoir toujours un emploi, les employés non syndiqués ayant été licenciés ». [trad.] Tout de suite après ces discussions, on a enjoint aux employés de ne parler à personne de leur travail, à l'exception de leur supérieur immédiat. Lorsque les représentants ont fait part de leurs préoccupations aux gestionnaires du MDN, on leur a dit que le MDN « ne pouvait dire aux sous-traitants comment gérer leur effectif ». [trad.] Il a fallu l'intervention de dirigeants et de membres du personnel de l'AFPC-UEDN, y compris des dirigeantes élues June Winger et Mona Simcoe, ainsi que celle de la sous-ministre, pour que ces sous-traitants daignent changer leur façon de faire. Les dirigeants de l'AFPC-UEDN tentent toujours de rectifier certains points, huit mois plus tard, alors que la deuxième vague de cette pandémie mondiale est à nos portes.

3. Fonctionnaires : moteur de l'économie

Une fonction publique forte favorise une économie forte

Selon une étude socioéconomique datant de 2019, l'embauche d'un plus grand nombre de travailleurs dans le secteur public fédéral serait bénéfique pour l'économie canadienne et contribuerait au maintien d'une classe moyenne forte et diversifiée. Les emplois du secteur public s'inscrivent dans un contexte social qui favorise la croissance en créant des îlots de stabilité qui perdurent d'un cycle économique à l'autre et en diversifiant les secteurs et la croissance économique dans les régions non urbaines. Ces emplois soutiennent la vigueur de la classe moyenne et réduisent les inégalités basées sur le genre et la race en milieu de travail⁸¹.

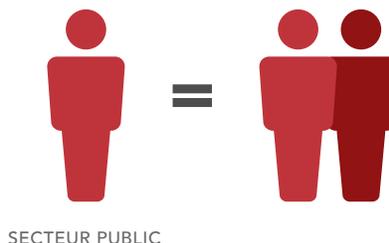
AVANTAGES ÉCONOMIQUES

Chaque dollar dépensé par le secteur public apporte 1,77 \$ à l'économie canadienne et augmente le PIB de 1,22 \$.



CRÉATION D'EMPLOIS

Chaque nouvel emploi à temps plein au gouvernement fédéral mène à la création de 1,91 emploi.



AVANTAGES POUR LES TRAVAILLEUSES

La rémunération horaire des femmes est passée à 90 % de celle des hommes dans le secteur public au cours des deux dernières décennies, comparativement à 80 % dans le secteur privé.



Nous appelons le gouvernement à faire ce qu'il faut pour ramener dans la fonction publique des postes donnés en sous-traitance. Il faut rapatrier tous les postes occupés par des civils qui soutiennent le personnel militaire du MDN, que ce soit sur la base, dans les bureaux, ou en mission.

Monicaⁱⁱⁱ travaillait pour une grande entreprise d'entretien privée qui détient le contrat pour une base du MDN dans une petite ville. Cette entreprise a des dizaines de marchés en vigueur avec le gouvernement du Canada représentant des millions de dollars.

Pendant son emploi sur la base, Monica a vécu de nombreuses situations semblables à celles décrites dans le présent rapport.

Monica avait un seul employeur – l'entreprise privée sous-traitante –, mais recevait souvent des instructions de gestionnaires du MDN sur place. Son employeur lui a dit que les gestionnaires du MDN étaient « difficiles », la préparant à vivre des conflits. Bien au contraire, elle trouvait plutôt agréable de travailler avec eux. Cependant, elle ne se sentait pas à l'aise de leur révéler que son employeur lui demandait de diluer les produits nettoyants, ou encore que les produits, comme le détergent, étaient rationnés et qu'il lui arrivait d'en manquer. Elle avait souvent l'impression d'avoir deux employeurs.

Monica n'avait reçu aucune formation en santé et sécurité pour son travail. Elle n'a suivi que la formation sur le SIMDUT après avoir été en poste un certain temps. On ne l'avait formée que sur les procédures d'entretien d'un des lieux de travail où elle était affectée. Par exemple, elle a dû faire l'entretien d'installations médicales sans recevoir de formation particulière, jusqu'à ce qu'un professionnel de la santé se plaigne de la qualité de son travail. Pendant son emploi, Monica était enceinte et avait de fortes nausées le matin. Elle n'a pas reçu de soutien adéquat et devait attendre des heures avant de pouvoir rejoindre son employeur pour quitter son lieu de travail.

Sauf ses interactions avec les gestionnaires du MDN, ses contacts avec les autres fonctionnaires, qu'ils soient civils ou militaires, n'étaient pas bien vus. Monica et ses collègues « travaillaient autour du personnel du MDN » [trad.] et n'étaient pas autorisés à participer aux activités sociales du ministère – fêtes de départ ou autres célébrations.

Les collègues de Monica qui étaient sur place avant que les emplois soient sous-traités lui racontaient une époque de camaraderie et de collégialité, où tous les membres du personnel de la base – personnel d'entretien, dirigeants, militaires – travaillaient ensemble et se soutenaient les uns les autres.

Plus préoccupant encore, Monica était affectée par son employeur à l'entretien de secteurs sécurisés, mais n'avait pas la cote de sécurité nécessaire. Les protocoles de sécurité de la Défense nationale étaient sans cesse compromis, chaque fois qu'un collègue possédant une carte de sécurité lui donnait accès à ces secteurs sécurisés.

En fin de compte, Monica a quitté son emploi pour aller travailler chez McDonald's, où les salaires sont meilleurs, où il y a des possibilités d'augmentations salariales et où des avantages sociaux sont offerts aux membres du personnel à temps plein – des conditions dont elle avait besoin pour soutenir sa famille grandissante. Monica aurait préféré demeurer sur la base, pas comme employée d'un sous-traitant privé, mais comme fonctionnaire, et fournir des services de qualité au personnel des Forces canadiennes, tout en profitant des conditions nécessaires pour élever sa famille et contribuer de belle manière à sa communauté. D'ici à ce que le MDN cesse de donner des emplois en sous-traitance et rapatrie ces postes, des personnes comme Monica continueront de vivre des situations risquées et insatisfaisantes, et devront se tourner vers d'autres employeurs pour trouver un emploi décent.

ⁱⁱⁱ Le nom a été changé pour protéger l'anonymat de la travailleuse.

PRINCIPES D'UNE FONCTION PUBLIQUE PLUS REPRÉSENTATIVE

Au fil du temps, le Parlement canadien a adopté des lois pour créer de bons emplois dans la fonction publique afin que les Canadiens reçoivent des services publics de fonctionnaires compétents, capables et représentatifs. Ces principes sont inscrits dans la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* : équité, transparence, accès, représentation et mérite.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEME) a des intentions similaires :

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences⁸².

Malheureusement, ces principes législatifs n'ont aucune valeur si le gouvernement du Canada continue de sous-traiter les emplois de la fonction publique fédérale. Le recours aux travailleuses et travailleurs contractuels, aux agences de placement temporaire, et à sous-traitance complète, vont à l'encontre des principes inhérents à ces deux lois capitales.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le Programme de contrats fédéraux (PCF) exigent de toutes les entreprises privées de compétence fédérale et de tous les sous-traitants ayant signé des contrats de plus d'un million de dollars qu'ils appliquent le principe d'équité en emploi dans leurs lieux de travail. Cependant, le gouvernement fédéral n'est pas tenu de divulguer les résultats de son processus de vérification quant à la conformité des sous-traitants à l'égard de ses engagements. Il est donc impossible de déterminer si le gouvernement se contente de croire sur parole ceux qui affirment appliquer les principes d'équité en matière d'emploi.

Les sous-traitants qui sont exemptés du PCF parce que leurs contrats initiaux étaient inférieurs à un million de dollars peuvent se soustraire aux exigences du PCF lorsque leurs contrats excèdent le million de dollars à la suite de modifications. Selon une analyse des modifications de contrat accessibles dans les données ouvertes du gouvernement du Canada, le MDN a modifié au moins 824 contrats en 2016-2017. Même si certaines informations sur les contrats réels et les paiements versés à ces sous-traitants sont parfois accessibles (quoique souvent caviardés ou autrement opaques), on ne retrouve aucun suivi cohérent et complet dans les rapports du gouvernement au sujet des personnes salariées composant cette partie importante de la main-d'œuvre. Vu les signalements fréquents d'incidents racistes, sexistes, homophobes, transphobes ou autrement discriminatoires sur les bases militaires, il est de la plus haute importance que tous profitent de l'égalité des chances prévue dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ou la *Charte canadienne des droits et libertés*. La meilleure manière d'y parvenir, c'est de s'assurer qu'il y ait un seul employeur – le MDN –, qu'il soit directement assujéti à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et à la *Charte* et que sa main-d'œuvre syndiquée se batte pour faire respecter les droits de ses membres.

4. Recommandations

Le Ministère de la Défense nationale doit :

- rapatrier dans la fonction publique fédérale tous les postes donnés en sous-traitance;
- renoncer à tous les plans actuels et futurs de sous-traitance;
- se lancer dans un plan ambitieux d'embauche et de ressources humaines dans la fonction publique, qui prévoit une véritable adhésion aux principes de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;
- utiliser les millions de dollars économisés pour ramener les emplois à la fonction publique fédérale, au MDN et dans les Forces canadiennes et offrir une gamme de services (p. ex., rénovation de logements et de biens immobiliers de qualité inférieure, formation du personnel et déploiement de réels efforts pour s'attaquer au racisme systémique, à la discrimination et au harcèlement sexuel au sein des Forces);
- faire appel à des fonctionnaires afin de pourvoir les postes laissés vacants par les départs à la retraite, les promotions, les mutations et autres départs;
- augmenter l'enveloppe des salaires et des traitements (EST) pour que chaque base et chaque installation ait le budget nécessaire pour doter adéquatement tous ses services en fonctionnaires;
- entamer sur-le-champ un examen transparent et approfondi de Construction de Défense Canada (CDC) pour s'assurer que tout le travail est effectué par des fonctionnaires;
- faire en sorte que tous les contrats excédant le million de dollars, initialement ou après modification, soient assujettis au Programme de contrats fédéraux.

Enfin, nous demandons au gouvernement du Canada :

- de retirer de la *Loi sur l'accès à l'information* la protection des avantages concurrentiels et des intérêts privés qui contrecarre la transparence publique.

NOTES

¹ STIGLITZ, Joseph. *Privatization: Successes and Failures*, ss la dir. de Gerard Roland, New York, Columbia University Press, 2008, p. xii, cité dans le *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté*, Assemblée générale des Nations unies, A/73/396, 26 septembre 2018, p. 12. [En ligne], <https://undocs.org/A/73/396>

² [En ligne] achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/contrats-octroyes/W6837-165584-001-HAL-6

³ [En ligne] achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/contrats-octroyes/W6837-184717-001-KIN-6

⁴ [En ligne] achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/contrats-octroyes/W6837-184717-001-KIN-6

⁵ Rapport du vérificateur général du Canada au Conseil d'administration de Construction de Défense (1951) Limitée — Rapport d'examen spécial — 2016. [En ligne] oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201705_08_f_42231.html

⁶ À titre d'exemple, de nombreux emplois, dont le nettoyage, l'entretien et l'exploitation des bâtiments ainsi que les services de restauration, relèvent de la définition des sous-groupes GS BUS et GS FOS, respectivement. Voir les sous-groupes du groupe Services de l'exploitation (SV) pour plus de détails : « Services divers », Secrétariat du Conseil du Trésor, dernière modification le 27 octobre 2015. Consulté le 29 juillet 2020,

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/conventions-collectives/groupe-professionnels/services-exploitation.html#occ-gs>

⁷ Avis de non-responsabilité – approximation minimale

⁸ [tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#orgs/dept/133/infograph/financier/..-\(panel_key.-.'historical_g_and_c\)](https://tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#orgs/dept/133/infograph/financier/..-(panel_key.-.'historical_g_and_c))

⁹ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté*, A/73/396, 26 septembre 2018, p. 12. : undocs.org/fr/A/73/396

¹⁰ *Ibid.*, 11.

¹¹ *Ibid.*, 12.

¹² REYNOLDS, Keith, Gaëtan ROYER et Charley BERESFORD. *Ramener les services à l'interne : pourquoi les gouvernements municipaux mettent fin à la sous-traitance et à la privatisation*, Vancouver, C.-B., Columbia Institute Centre for Civic Governance, 2016, p. 6. scfp.ca/sites/cupe/files/back_in_house_f_web_1.pdf

¹³ « Serco Canada en bref ». Consulté sur Internet le 29 juillet 2002 : ontariosecuritytesting.com/About-Serco-CanadaFR.html

¹⁴ *CANADIAN DEFENCE REVIEW*. « Serco Acquires Alion's Naval Systems Business Unit », 8 janvier 2019. canadiandefencereview.com/news?news/2711

¹⁵ SEATTLE, Pam. « Transportation minister seeks answers in drive test wait times », *680 News*, 13 septembre 2017. 680news.com/2017/09/13/transportation-minister-seeks-answers-in-drive-test-wait-times/

¹⁶ ALI, Faisal. « Stuck in traffic jam before they even get behind the wheel », *Woolwich Observer*, 25 avril 2019. observerextra.com/2019/04/25/stuck-in-traffic-jam-before-they-even-get-behind-the-wheel/

¹⁷ KNAUS, Christopher. « Serco a high-risk client with history of failures, offshore law firm found », *The Guardian*, 6 novembre 2017. theguardian.com/business/2017/nov/06/serco-a-high-risk-client-with-history-of-failures-offshore-law-firm-found

¹⁸ TOWNSEND, Mark. « Detainees at Yarl's Wood immigration centre 'facing sexual abuse' », *The Guardian*, 14 septembre 2013. theguardian.com/uk-news/2013/sep/14/detainees-yarls-wood-sexual-abuse

¹⁹ DAVIDSON, Helen. « Secret recordings allege excessive force by guards in Australia's detention centres », *The Guardian*, 25 mars 2019.

theguardian.com/australia-news/2019/mar/25/secret-recordings-allege-excessive-force-by-guards-in-australias-detention-centres

²⁰ McCLEERY, Adam. « Prison guards threaten to walk off the job after claiming very revealing body scans showed their genitals », *Daily Mail*, 8 juin 2020.

dailymail.co.uk/news/article-8398057/Body-scans-prison-officers-threatening-walk-jobshowed-genitals.html

- ²¹ SANDLE, Paul et Kirstin RIDLEY. « Serco to pay \$24 million fine over electronic tagging scandal », *Reuters*. [reuters.com/article/us-serco-fine/serco-to-pay-24-million-fine-over-electronic-tagging-scandal-idUSKCN1TY1SO](https://www.reuters.com/article/us-serco-fine/serco-to-pay-24-million-fine-over-electronic-tagging-scandal-idUSKCN1TY1SO)
- ²² FARRELL, Sean. « Serco to lose out-of-hours GP services and hospital management contracts », *The Guardian*, 13 décembre 2013. [En ligne] [theguardian.com/business/2013/dec/13/serco-lose-contract-gp-services-nhs-outsourcing?CMP=twt_gu](https://www.theguardian.com/business/2013/dec/13/serco-lose-contract-gp-services-nhs-outsourcing?CMP=twt_gu)
- ²³ LAWRENCE, Felicity. « Serco gave NHS false data about its GP service 252 times », *The Guardian*, 20 septembre 2012. [En ligne] [theguardian.com/society/2012/sep/20/serco-nhs-false-data-gps](https://www.theguardian.com/society/2012/sep/20/serco-nhs-false-data-gps)
- ²⁴ RAMESH, Randeep. « NHS lab failings followed Serco-led takeover », *The Guardian*, 30 septembre 2012. [En ligne] [theguardian.com/society/2012/sep/30/pathology-labs-takeover-failures](https://www.theguardian.com/society/2012/sep/30/pathology-labs-takeover-failures) and note 19
- ²⁵ WEBER, David. « Blood and body tissue found on medical instruments at Fiona Stanley Hospital puts Serco sterilisation contract in jeopardy », *ABC News*, 3 avril 2015. [En ligne] abc.net.au/news/2015-04-03/blood-and-bone-instruments-fiona-stanley-hospital/6370480
- ²⁶ GEOGHEGAN, Peter et Russell SCOTT. « Revealed: Serco under fire over fresh £90m COVID-19 contract », *Open Democracy*, 28 mai 2020. [En ligne] opendemocracy.net/en/dark-money-investigations/revealed-serco-under-fire-over-fresh-90m-covid-19-contract/
- ²⁷ JAY, Jay. « Serco leaked email addresses of 300 COVID-19 contact tracers », *Teiss*, 21 mai 2020. [En ligne] teiss.co.uk/sercoleaked-covid-19-contact-tracers-emails/
- ²⁸ SABIN, Lamiat. « Labour calls for investigation into Serco's data breach of hundreds of Covid-19 contact tracers », *Morning Star*, 22 mai 2020. [En ligne] morningstaronline.co.uk/article/b/labour-calls-investigation-serco-over-data-breach-hundreds-covid-19-contacttracers
- ²⁹ RODGERS, Sienna. « Labour demands investigation of data breach by outsourcing firm Serco », *Labour List*, 22 mai 2020. [En ligne] labourlist.org/2020/05/labour-demands-investigation-of-data-breach-by-outsourcing-firm-serco/
- ³⁰ CROWSON, Isaac et Ben GRIFFITHS. « Hundreds of NHS Test and Trace staff who said they were left with nothing to do have been let go », *The Sun (UK)*, 6 juin 2020. [En ligne] [thesun.co.uk/news/11801317/test-and-trace-staff-let-go/](https://www.thesun.co.uk/news/11801317/test-and-trace-staff-let-go/)
- ³¹ MAY, Luke et Connor BOYD. « Contact tracing fiasco deepens as minister admits NHS Covid-19 app won't be up-and-running for "a few weeks", security experts warn software could be hacked and workers hired to curb spread have "never been so bored" and told to watch YOUTUBE videos », *The Daily Mail*, 30 juillet 2020. [En ligne] <https://www.dailymail.co.uk/news/article-8338913/Serco-accidentally-shares-e-mail-addresses-300-people-training-coronavirus-contact-tracers.html>
- ³² MUELLER, Benjamin et Jane BRADLEY. « England's "World Beating" System to Track the Virus Is Anything But », *New York Times*, 17 juin 2020. [En ligne] [nytimes.com/2020/06/17/world/europe/uk-contact-tracing-coronavirus.html](https://www.nytimes.com/2020/06/17/world/europe/uk-contact-tracing-coronavirus.html)
- ³³ SABIN, Lamiat. « Government urged to scrap Serco's contract after leaked email », *The Morning Star*, 5 juin 2020. [En ligne] morningstaronline.co.uk/article/b/government-pressured-scrap-sercos-opportunistic-contract-run-coronavirus-test-and
- ³⁴ O'TOOLE, Emer. « Nearly half of public don't trust Serco to deliver virus testing scheme », *The National*, 19 juin 2020. [En ligne] thenational.scot/news/18529302-nearly-half-public-dont-trust-serco-deliver-virus-testing-scheme/
- ³⁵ SPUTNIK NEWS. « Test and Trace: "Serco Has a Track Record Falsifying Data", Expert Says », *Sputnik News*, 19 juin 2020. [En ligne] sputniknews.com/analysis/202006191079667031-test-and-trace-serco-has-a-track-record-falsifying-data-expert-says/
- ³⁶ SHABI, Rachel. « The government's disastrous coronavirus strategy has cost 40,000 lives. Keir Starmer, it's time to stop playing Captain Sensible », *Independent (UK)*, 7 juin 2020. [En ligne]
- ³⁷ Ibid. and Felicity Lawrence et al., « How a decade of privatisation and cuts exposed England to coronavirus », *The Guardian*, May 31, 2020, <https://www.theguardian.com/world/2020/may/31/how-a-decade-of-privatisation-and-cuts-exposed-england-to-coronavirus>
- ³⁸ REINTJES, Ralf. « Lessons in contact tracing from Germany », *The BMJ*, 8 juillet 2020. [En ligne] [bmj.com/content/369/bmj.m2522](https://www.bmj.com/content/369/bmj.m2522)
- ³⁹ WETSELAAR, Sean. « Goodbye Aramark, hello Chartwells », *The EyeOpener*, 1 août 2013. [En ligne] <https://theeyeopener.com/2013/08/goodbye-aramark-hello-chartwells/>
- ⁴⁰ « Mouldy bread, undercooked meat among complaints about food served at MUN residences », *CBC News*, 13 mars 2019. <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/aramark-mun-foodcomplaints-1.5054869>
- ⁴¹ Ibid et voir aussi Cec Haire. « Student blames E. coli for food poisoning outbreak at MUN », *CBC News*, 2 octobre 2019.

- [En ligne] [cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/ecoli-complaint-mun-dining-hall-1.5305944](https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/ecoli-complaint-mun-dining-hall-1.5305944)
- ⁴² SAGAN, Aleksandra. « Campus food providers under pressure from students to revamp menus », Canadian Press, June 7, 2016. [En ligne] [cbc.ca/news/canada/toronto/campus-food-providers-under-pressure-from-students-to-revamp-menus-1.3619745](https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/campus-food-providers-under-pressure-from-students-to-revamp-menus-1.3619745)
- ⁴³ WSOCTV. « Wingate student reportedly finds grasshopper in food after school makes changes », 14 octobre 2019, WSOCTV.com [En ligne] [wsocvtv.com/news/local/wingate-makes-changes-after-students-complain-about-nasty-meals/993410868/](https://www.wsocvtv.com/news/local/wingate-makes-changes-after-students-complain-about-nasty-meals/993410868/)
- ⁴⁴ PYKE, Alan. « Corporation Served Prisoners Cake Contaminated By Rats, Covered Over Evidence With Icing », Think Progress, 17 mars 2015. [En ligne] [thinkprogress.org/corporation-served-prisoners-cake-contaminated-by-rats-covered-over-evidence-with-icing-b7c91b22c0d5/](https://www.thinkprogress.org/corporation-served-prisoners-cake-contaminated-by-rats-covered-over-evidence-with-icing-b7c91b22c0d5/)
- ⁴⁵ EGAN, Paul. « Problem-plagued prison kitchens better after private contracts end, officials say », Detroit Free Press, 23 mai 2019. [En ligne] [freep.com/story/news/local/michigan/2019/05/23/michigan-prison-food-end-privatization/3765317002/](https://www.freep.com/story/news/local/michigan/2019/05/23/michigan-prison-food-end-privatization/3765317002/)
- ⁴⁶ COLLEGE MEDIA NETWORK. « Scandal surrounds Aramark », 4 février 2008. [En ligne] <https://web.archive.org/web/20090807120836/http://media.www.sjuhawnews.com/media/storage/paper763/news/2008/04/02/News/Scandal.Surrounds.Aramark-3295202.shtml>
- ⁴⁷ « Aramark worker gets cash settlement in racism complaint », CBC News, 2 juillet 2014. [En ligne] [cbc.ca/news/canada/nova-scotia/aramark-worker-gets-cash-settlement-in-racism-complaint-1.2693906](https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/aramark-worker-gets-cash-settlement-in-racism-complaint-1.2693906)
- ⁴⁸ DEXTERRA. « Outland-Carillion est devenue Dexterra », Dexterra.com, 26 septembre 2018. [En ligne] <https://dexterra.com/fr/outland-carillion-est-devenue-dexterra/>
- ⁴⁹ DEXTERRA. « Exploitation et gestion des installations », Dexterra.com, consulté le 30 juillet 2020. [En ligne] <https://dexterra.com/fr/exploitation-et-gestion-des-installations/>
- ⁵⁰ OMICS INTERNATIONAL. Bibliographie de John MacCuish, OMICS online, consulté le 2 septembre 2020. [En ligne] biography.omicsonline.org/canada/carillion-canada/john-maccuish-819802
- ⁵¹ REMI NETWORK. « Outland-Carillion rebrands as Dexterra », reminetwork.com, 26 septembre 2018. [En ligne] reminetwork.com/articles/outland-carillion-rebrands-dexterra/
- ⁵² NEATE, Rupert et Rob DAVIES. « Carillion collapse: two years on, 'government has learned nothing' », The Guardian, 15 janvier 2020. [En ligne] : [theguardian.com/business/2020/jan/15/carillion-collapse-two-years-on-government-has-learned-nothing](https://www.theguardian.com/business/2020/jan/15/carillion-collapse-two-years-on-government-has-learned-nothing)
- ⁵³ BEERS, Randi. « Minister acknowledges 'growing pains' at grand opening of Stanton Territorial Hospital », CBC News, 12 juillet 2019. [En ligne] : [cbc.ca/news/canada/north/stanton-hospital-growing-pains-grand-opening-1.5210824](https://www.cbc.ca/news/canada/north/stanton-hospital-growing-pains-grand-opening-1.5210824)
- ⁵⁴ COHEN, Sidney. « 'It's very stressful': Yellowknife nurse says short staffing is impacting patient safety », CBC News, 5 juillet 2019. [En ligne] : [cbc.ca/news/canada/north/stanton-nurse-shortage-yellowknife-1.5200589](https://www.cbc.ca/news/canada/north/stanton-nurse-shortage-yellowknife-1.5200589)
- ⁵⁵ PIERCE, Nick. « New Stanton hospital celebrates grand opening amid labour, sanitary concerns », Yellowknifer, 15 juillet 2019. [En ligne] : <https://nnsf.com/yellowknifer/new-stanton-hospital-celebrates-grand-opening-amid-labour-sanitary-concerns/>
- ⁵⁶ BEERS, Randi. « Mould cleanup at Yellowknife's new hospital could have put patients at risk, warn staff », CBC News, 30 octobre 2019. [En ligne] : [cbc.ca/news/canada/north/stanton-nwt-hospital-mould-patient-risk-1.5340165](https://www.cbc.ca/news/canada/north/stanton-nwt-hospital-mould-patient-risk-1.5340165)
- ⁵⁷ WILLIAMS, Ollie. « Staff say Yellowknife's new hospital is 'falling apart' », Cabin Radio, 13 décembre 2019. [En ligne] [cabinradio.ca/27426/news/yellowknife/staff-say-yellowknifes-new-hospital-is-falling-apart/](https://www.cabinradio.ca/27426/news/yellowknife/staff-say-yellowknifes-new-hospital-is-falling-apart/)
- ⁵⁸ WILLIAMS, Ollie. « In full: What the GNWT says is wrong at Stanton Hospital », Cabin Radio, 11 février 2020. [En ligne] [cabinradio.ca/30154/news/health/in-full-what-the-gnwt-says-is-wrong-at-stanton-hospital/](https://www.cabinradio.ca/30154/news/health/in-full-what-the-gnwt-says-is-wrong-at-stanton-hospital/)
- ⁵⁹ COHEN, Sidney. « N.W.T. MLAs asking for audit of new Stanton Territorial Hospital », CBC News, 12 mars 2020. [En ligne] [cbc.ca/news/canada/north/mlas-request-stanton-hospital-audit-1.5495900](https://www.cbc.ca/news/canada/north/mlas-request-stanton-hospital-audit-1.5495900)
- ⁶⁰ « NDP questions P3s after North Battleford, Yellowknife hospitals use same contractor, have similar issues », CBC News, 19 décembre 2019. [En ligne] : [cbc.ca/news/canada/saskatoon/ndp-problems-north-battleford-hospital-carillion-1.5401197](https://www.cbc.ca/news/canada/saskatoon/ndp-problems-north-battleford-hospital-carillion-1.5401197)
- ⁶¹ WOODWARD, Laura. « Less than a year after opening, water issues again arise at Sask. Hospital », CTV News, 6 mars 2020. [En ligne] : [saskatoon.ctvnews.ca/less-than-a-year-after-opening-water-issues-again-arise-at-sask-hospital-1.4842769](https://www.saskatoon.ctvnews.ca/less-than-a-year-after-opening-water-issues-again-arise-at-sask-hospital-1.4842769); aussi en ligne ici.radio-canada.ca/nouvelle/1731551/sante-construction-hopital-north-battleford-defaut
- ⁶² [tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/2018/vol3/ds3/index-fra.html](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/2018/vol3/ds3/index-fra.html)
- ⁶³ [calian.com/en/acquisition-expands-calians-healthcare-presence](https://www.calian.com/en/acquisition-expands-calians-healthcare-presence)
- ⁶⁴ Ibid.

- ⁶⁵ calian.com/sites/default/files/2017-annual-report-calian.pdf
- ⁶⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1074208/weston-loblaw-fixation-prix-du-pain-bureau-concurrence>
- ⁶⁷ PATTERSON, Laura « ‘Despicable’ plan to evict asylum seekers by changing locks in Glasgow », The Scotsman, 30 juillet 2018. [En ligne] : scotsman.com/news/politics/despicable-plan-evict-asylum-seekers-changing-locks-glasgow-1427452
- ⁶⁸ « ‘Despicable’ plan to evict asylum seekers by changing locks in Glasgow », The Scottish Sun, 30 juillet 2018. [En ligne] : thescottishsun.co.uk/news/3001809/glasgow-asylum-seekers-change-locks-humanitarian-crisis/
- ⁶⁹ « Refugees begin ‘hunger strike’ in response to Serco eviction notices in Glasgow », The Scotsman, 2 août 2018. [En ligne] scotsman.com/news/politics/refugees-begin-hunger-strike-response-serco-eviction-notices-glasgow-1427318
- ⁷⁰ « Serco loses asylum accommodation contract for Scotland », BBC News, 8 janvier 2019. [En ligne] [bbc.com/news/uk-scotland-glasgow-west-46801589](https://www.bbc.com/news/uk-scotland-glasgow-west-46801589)
- ⁷¹ GOODWIN, Karen. « Serco fined almost £3m by Home Office for asylum housing failures », The Ferret, 21 mai 2019. [En ligne] <https://thoferret.scot/serco-home-office-asylum-housing-contract-breaches/>
- ⁷² Ibid.
- ⁷³ « Scottish politicians hit out at Serco boss over company’s attempts to boot hundreds of asylum-seekers from their home », Morning Star, 5 décembre 2019. [En ligne] <https://morningstaronline.co.uk/article/b/scottish-politicians-hit-out-at-serco-boss-over-company-attempts-to-boot-hundreds-of-asylum-seekers-from-their-home>
- ⁷⁴ [irishtimes.com/breakingnews/specialreports/special-report-how-accommodating-asylum-seekers-turned-into-a-billion-euro-industry-996215.html](https://www.irishtimes.com/breakingnews/specialreports/special-report-how-accommodating-asylum-seekers-turned-into-a-billion-euro-industry-996215.html)
- ⁷⁵ MOORE, Aoife et Paul HOSFORD. « Special Report: How accommodating asylum seekers turned into a billion-euro industry », Irish Examiner, 27 avril 2020. [En ligne] www.dailykos.com/stories/2020/5/13/1944792/-Foodservice-giant-evicts-90-Yosemite-concessions-employees-from-work-contingent-housing#read-more
- ⁷⁶ Ibid
- ⁷⁷ Ibid
- ⁷⁸ CHAMINGS, Andrew. « Evicted Yosemite employees fear homelessness », SFGATE, 13 mai 2020. [En ligne] [sfgate.com/bayarea/article/Evicted-Yosemite-employees-fear-homelessness-15258163.php](https://www.sfgate.com/bayarea/article/Evicted-Yosemite-employees-fear-homelessness-15258163.php)
- ⁷⁹ Pointe-Claire (Ville) c. Québec (Tribunal du travail), 1997 CanLII 390 (CSC), [1997] 1 RCS 1015. canlii.org/fr/ca/csc/doc/1997/1997canlii390/1997canlii390.html
- ⁸⁰ Canada (Procureur général) c. Alliance de la Fonction publique du Canada, [1991] 1 RCS. 614. decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/736/index.do
- ⁸¹ Desrochers, François et Bertrand Chepper. « La contribution de la fonction publique à l’économie canadienne », Institut de recherches et d’informations socioéconomiques (IRIS), sept. 2019 [En ligne] cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Fonction_publicque_WEB.pdf
- ⁸² Loi sur l’équité en matière d’emploi L.C. 1995, ch. 44. laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-5.401/page-1.html